

# FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'ABATTAGE D'ARBRE DE 20 CORDES ET MOINS OU ABATTAGE D'ARBRE DANGEREUX HORS RIVE

Municipalité de Val-des-Monts  
1, route du Carrefour  
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9  
Tél. : 819 457-9400  
Téléc. : 819 457-4141  
www.val-des-monts.net



## Identification – Emplacement visé par l'activité / travaux

Numéro de lot

Numéro civique	Rue	Municipalité (province)	Code postal
----------------	-----	-------------------------	-------------

## Identification du propriétaire – Adresse postale

Nom, Prénom, Entreprise

Numéro civique	Rue	Ville (province)	Code postal
Téléphone 1	Téléphone 3	Téléphone 3	Télécopieur

Courriel

## Identification du demandeur (si différent du propriétaire)

Nom, Prénom, Entreprise

Numéro civique	Rue	Ville (province)	Code postal
Téléphone 1	Téléphone 2	Téléphone 3	Télécopieur

Courriel

Procuration ou acte notarié si propriétaire depuis moins de 6 mois

## Exécutant des travaux

Propriétaire      Donneur d'ouvrage      Entrepreneur licencié      Non applicable

Nom, Prénom, Entreprise

Numéro civique	Rue	Ville (province)	Code postal
Téléphone	Courriel	No NEQ (si applicable)	No RBQ (si applicable)
Date de début des travaux	Date de fin des travaux	Valeur des travaux (\$)	

Nombre d'arbres à abattre \_\_\_\_\_

Nombre de cordes \_\_\_\_\_

## Motif de l'activité

Abattage d'arbre, 20 cordes et moins

Abattage d'arbre dangereux hors rive

Abattage en amont d'une demande de permis (préparation de terrain)

Abattage d'arbre, dans une érablière située en zone agricole, en conformité avec les dispositions de l'article 27 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (chapitre P-41.1)

Je déclare que le nombre minimal d'arbres conservés respecte l'article 228 du règlement de zonage 939- 24, soit du tableau suivant.

**Tableau 18. Nombre d'arbres à planter ou à conserver**

<b>Groupe</b>	<b>Nombre d'arbres à conserver ou à planter</b>	
Habitation	Nombre minimal par lot	1 arbre par 200 m <sup>2</sup>
	Nombre minimal requis en marge avant	1 arbre pour un lot d'une superficie de moins de 800 m <sup>2</sup> 2 arbres pour un lot d'une superficie de 800 m <sup>2</sup> et plus
Commerce, Industrie, Public et institutionnel ou Récréatif	Nombre minimal par lot	1 arbre par 200 m <sup>2</sup>
	Nombre minimal requis marge avant	3
Agricole	Nombre minimal par lot	Aucun
	Nombre minimal requis en marge avant	Aucun

Je déclare le respect des mesures de protection assurer les mesures de protection des arbres durant les travaux, présenté à l'article 231 du règlement de zonage 939-24.

Je déclare qu'aucune coupe d'arbre et activité ne sera effectuée dans une bande de protection riveraine.

Je déclare que les renseignements fournis dans cette déclaration de travaux sont exacts. Je déclare que seuls les travaux ci-haut mentionnés seront exécutés.

Signature	Date
Signature	